



# Assemblée générale

Cinquante-quatrième session

**99**<sup>e</sup> séance plénière

Vendredi 11 août 2000, à 10 heures  
New York

Documents officiels

*Président :* M. Gurirab ..... (Namibie)

*En l'absence du Président, M. Mbanefo (Nigéria),  
Vice-Président, assume la présidence.*

*La séance est ouverte à 10 h 45.*

## Point 125 de l'ordre du jour (suite)

### Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies

#### Lettre du Secrétaire général (A/54/915/Add.1)

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) :  
Dans la lettre publiée sous la cote A/54/915/Add.1, le Secrétaire général informe le Président de l'Assemblée générale que, depuis la parution de sa lettre figurant dans le document A/54/915, le Congo et l'Équateur ont fait les versements nécessaires pour ramener leurs arriérés en deçà du montant spécifié à l'Article 19 de la Charte.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend dûment note des informations figurant dans ce document ?

*Il en est ainsi décidé.*

## Point 49 de l'ordre du jour (suite)

### Réforme de l'Organisation des Nations Unies : mesures et propositions

#### b) L'Assemblée du millénaire

#### Projet de résolution (A/54/L.87)

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) :  
Suite aux consultations officieuses menées en séance plénière le 2 août 2000 et à l'accord auquel on est parvenu au cours de ces consultations pour formaliser dans une résolution toutes les décisions prises sur les questions d'ordre pratique portant sur l'organisation du Sommet du millénaire, j'ai le plaisir de présenter à l'attention de l'Assemblée générale le projet de résolution A/54/L.87.

Le projet de résolution, publié hier matin, a également été télécopié mercredi 9 août au soir à tous les États Membres. Je rappelle aux représentants qu'il est nécessaire de traiter rapidement de ces questions et ne pas rouvrir de débats sur des questions qui ont déjà fait l'objet d'un accord. Nous devons nous concentrer entièrement sur les questions de fond en préparation du Sommet du millénaire.

Avant de passer à l'examen du projet de résolution A/54/L.87, je voudrais soumettre aux membres quelques révisions orales à l'annexe du projet de résolution.

Au paragraphe 1 de l'annexe, ligne 5, les mots suivants doivent être supprimés : « pendant toute sa durée ».

À l'alinéa a) du paragraphe 5 de l'annexe, les termes suivants sont à supprimer : au sous-alinéa i), « treize ou »; au sous-alinéa ii), « treize ou »; au sous-alinéa iii), « cinq ou »; au sous-alinéa iv), « huit ou »; au sous-alinéa v), « sept ou ».

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

À l'alinéa b) du paragraphe 5 de l'annexe, les termes suivants sont à supprimer : au sous-alinéa i), « treize ou »; au sous-alinéa ii), « treize ou »; au sous-alinéa iii), « cinq ou »; au sous-alinéa iv), « huit ou »; au sous-alinéa v), « sept ou ».

Je passe maintenant à l'alinéa c) du paragraphe 5.

Les termes suivants devraient être supprimés : au sous-alinéa i), « treize ou »; au sous-alinéa ii), « treize ou »; au sous-alinéa iii), « cinq ou »; au sous-alinéa iv), « huit ou »; au sous-alinéa v), « sept ou ».

Je passe maintenant à l'alinéa d) du paragraphe 5.

Les termes suivants devraient être supprimés : au sous-alinéa i), « treize ou »; au sous-alinéa ii), « treize ou »; au sous-alinéa iii), « cinq ou »; au sous-alinéa iv), « huit ou »; au sous-alinéa v), « sept ou ».

Je passe maintenant au paragraphe 6 relatif à la présidence des tables rondes.

L'alinéa a) du paragraphe 6 reste inchangé.

L'alinéa b) du paragraphe 6 doit se lire comme suit :

« b) La table ronde qui doit avoir lieu le jeudi 7 septembre de 10 heures à 13 heures sera présidée par S. E. M. Aleksander Kwasniewski, Président de la République de Pologne; »

L'alinéa c) du paragraphe 6 doit se lire comme suit :

« c) La table ronde qui doit avoir lieu le jeudi 7 septembre de 15 heures à 18 heures sera présidée par S. E. M. Hugo Rafael Chávez Frías, Président de la République du Venezuela; »

L'alinéa d) du paragraphe 6 doit se lire comme suit :

« d) La table ronde qui doit avoir lieu le vendredi 8 septembre de 10 heures à 13 heures sera présidée par S. E. M. Abdelaziz Bouteflika, Président de la République algérienne démocratique et populaire. »

Nous en avons ainsi terminé avec les révisions.

**M. McKenzie** (Trinité-et-Tobago) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, nous vous remercions vivement des révisions que vous avez apportées au texte et dont nous avons dûment pris note.

Je souhaiterais cependant revenir sur le paragraphe 11 et faire une suggestion mineure à ce sujet. Je souhaiterais que la recommandation suivante soit examinée par l'Assemblée. À la troisième ligne de ce paragraphe, après les mots « À ce propos », nous pourrions insérer le membre de phrase qui suit :

« sans porter préjudice aux autres organisations dotées du statut d'observateur auprès de l'Organisation des Nations Unies. »

Je pense que cette proposition répondra à toutes les préoccupations qui pourraient être exprimées par d'autres organisations et observateurs, notamment la Communauté des Caraïbes (CARICOM).

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : L'amendement proposé a été examiné et accepté, mais il doit se lire « statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale » et non « statut d'observateur auprès de l'Organisation des Nations Unies ».

**M. Ahmad Chaudhry** (Pakistan) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vous remercie d'avoir organisé cette séance plénière de l'Assemblée générale pour examiner le projet de résolution concernant les questions d'organisation.

Les nombreuses réunions officielles plénières qui se sont tenues ces dernières semaines nous ont offert à tous une excellente occasion de faire connaître notre point de vue sur des questions de procédure et des questions de fond. Nous notons avec satisfaction que le projet de résolution dont nous sommes saisis est fidèle au sens de ces consultations officielles. Monsieur le Président, nous tenons à vous remercier, vous et vos collègues, d'avoir préparé ce texte. Nous l'avons transmis à nos autorités et nous espérons que nous pourrions le finaliser dès que possible.

Cependant, puisque j'ouvre la discussion, je voudrais faire quelques observations liminaires.

Nous n'avons que deux commentaires à faire sur les paragraphes 10 et 11 de l'annexe. En ce qui concerne le paragraphe 10, qui traite des résumés des débats des quatre tables rondes, nous proposons que les présidents de ces tables rondes présentent leur résumé à titre individuel. Le paragraphe stipule « individuellement ou collectivement », mais nous proposons que cela soit fait individuellement. Chaque président présentera son résumé oralement et en assumera la responsabilité.

S'agissant du même paragraphe, nous pensons qu'un procès-verbal *in extenso* des débats des tables rondes devrait être établi. Nous savons que les tables rondes sont des réunions privées. Les procès-verbaux ne seraient donc pas distribués en externe mais mis à la disposition des représentants autorisés des États Membres. Le Conseil de sécurité tient des réunions privées, mais les procès-verbaux de celles-ci sont établis aux fins d'utilisation par les membres du Conseil. Il ne s'agit là que d'un exemple.

En outre, nous ne pensons pas qu'il existe de contradiction entre la rédaction de procès-verbaux *in extenso* et le caractère officieux de ces échanges de vues. Ces documents sont destinés à la postérité et contribueront grandement à ce que les États Membres aient une meilleure compréhension des positions véritables de chacun.

En ce qui concerne le paragraphe 11, nous sommes tout à fait d'accord pour que les représentants des organisations intergouvernementales et de la société civile participent aux séances plénières, mais nous ne comprenons pas pourquoi un représentant de dirigeants religieux et spirituels devrait y assister. La société civile sera représentée au Sommet du millénaire. En invitant un représentant de dirigeants religieux et spirituels, nous nous montrons sélectifs car des centaines d'autres organisations sans doute mieux reconnues pourraient être représentées ici.

La délégation du Pakistan souhaite souligner que le Sommet du millénaire demeure une manifestation intergouvernementale. C'est pourquoi la priorité doit être accordée, à notre avis, aux représentants des organisations intergouvernementales et des organisations dotées du statut d'observateur auprès de l'Organisation des Nations Unies, comme, par exemple, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR).

Ceci étant dit, nous tenons à assurer l'Assemblée de notre pleine coopération et de notre appui afin de contribuer à faire de ce Sommet historique une réussite totale.

**M. Sun Joun-yung** (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je remercie le Président et le Secrétaire qui ont élaboré le projet de résolution dont nous sommes saisis. Je voudrais seulement poser une question. Il est indiqué au paragraphe 4 de l'annexe que :

« Chaque chef d'État ou de gouvernement participant aux tables rondes peut être accompagné de deux conseillers. »

Ma question est la suivante : lorsqu'on parle de deux conseillers, cela inclut-il ou non un interprète ?

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : D'après moi, cela signifie que les interprètes sont exclus.

**M. Wang Donghua** (Chine) (*parle en chinois*) : Je voudrais remercier le Président d'avoir élaboré le projet de résolution dont nous sommes saisis.

Nous n'avons aucune objection quant à l'essentiel du libellé de ce projet de résolution. Je voudrais cependant faire une brève observation au sujet du paragraphe 11 de l'annexe. Nous comprenons bien que les organisations non gouvernementales aient l'intention et la volonté de participer au Sommet du millénaire. Toutefois, nous pensons qu'il faut insister sur le caractère intergouvernemental de ce Sommet. À ce stade, l'Assemblée générale n'a invité aucune des organisations non gouvernementales figurant au paragraphe 11 à participer à ses conférences et ses réunions. Aucune procédure n'a été prévue pour ce faire et il n'y a pas de précédent en la matière. Si nous permettons à une organisation de participer aux réunions, nous aurons alors de bonnes raisons d'autoriser toutes ces organisations à participer aux réunions. Et si toutes ces organisations non gouvernementales étaient autorisées à participer à nos réunions, cela aurait certainement une incidence négative sur le déroulement du Sommet. C'est pourquoi nous partageons l'avis exprimé par certains représentants qui ont estimé que nous devrions uniquement permettre la participation au Sommet des organisations non gouvernementales qui sont dotées du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale.

Mon deuxième point est le suivant. Nous avons constaté que le temps imparti aux chefs d'État qui souhaitent prendre la parole est très limité. Cela montre que les organisateurs du Sommet connaissent bien la règle qui autorise les chefs d'État et de gouvernement à faire une déclaration. Sinon, il n'y aurait pas de limite de temps imposée aux chefs d'État qui prennent la parole.

À cet égard, d'une part, le temps imparti aux chefs d'État est limité et d'autre part, si nous permettons à certaines organisations non gouvernementales de participer au Sommet, cela pourrait poser problème.

Nous espérons qu'il sera dûment tenu compte de ce risque.

En ce qui concerne les procès-verbaux des tables rondes, nous appuyons la position que vient d'exprimer le représentant du Pakistan.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la République de Chine. Je reviens sur le dernier point qu'il a soulevé pour que nous en décidions sur le champ. Cette question a été soulevée lors de la dernière réunion et le compte rendu indique clairement la position du Président.

Cette question avait également été soulevée lors de cette réunion par le Pakistan. Le représentant du Pakistan avait dit :

« Je m'excuse de prendre une nouvelle fois la parole mais d'après ce que je comprends de la très brève déclaration prononcée par le représentant de Singapour et d'après votre propre déclaration, Monsieur le Président, les quatre présidents feront des résumés par oral et les procès-verbaux de ces déclarations seront destinés aux délégations. Si c'est ce que nous entendons, nous pouvons l'accepter. »

Le Président avait répondu :

« Ce n'est pas une interprétation correcte; il n'y aura pas de procès-verbaux. »

Dans mes remarques liminaires, je vous ai prié de ne pas rouvrir un débat déjà clos. Je voulais seulement vous le rappeler.

En ce qui concerne les autres questions qui ont été soulevées, je laisserai au Secrétariat le soin de s'en occuper.

**M. Doutriaux** (France) : Je voulais vous remercier, Monsieur le Président, pour vos efforts très actifs pour nous permettre d'aboutir à un consensus sur ce projet de résolution.

Je voulais juste faire une toute petite remarque au sujet des organisations intergouvernementales qui sont citées au paragraphe 11 de l'annexe du projet de résolution. La France, au nom de l'Union européenne, aurait souhaité qu'il soit également possible, dans certaines conditions, aux représentants des organisations intergouvernementales énumérées au paragraphe 11 qui, d'ailleurs, ont le statut d'observateur auprès de l'Organisation des Nations Unies, de s'exprimer dans

les tables rondes. À cet effet, l'Union européenne suggère qu'au paragraphe 7, la deuxième phrase soit énoncée comme suit :

« Le Saint-Siège et la Suisse, en leur qualité d'États ayant le statut d'observateur, et la Palestine, en sa qualité d'observateur, ainsi que les organisations intergouvernementales énumérées au paragraphe 11 ci-après, ... ».

On reprendrait ensuite la phrase telle qu'elle est.

Cette proposition d'amendement permettrait au Président de l'Assemblée générale de voir s'il est possible que certains des représentants des organisations intergouvernementales énumérées au paragraphe 11 puissent également s'exprimer dans les tables rondes, notamment si le temps le permet.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : À mon avis, nous n'aurons pas d'objection, mais je dois rappeler que nous sommes limités par la dimension des salles; c'est la raison pour laquelle un nombre maximal de participants a été fixé au paragraphe 5 de l'annexe. Ces limitations correspondent à l'espace total disponible dans les salles. Nous n'avons donc pas d'objection tant qu'il y aura assez de places dans les salles.

**M. Wehbe** (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : En fait, je souhaite faire quelques commentaires simples sur les paragraphes 10 et 11 de l'annexe. Ma délégation est l'une de celles qui ont demandé qu'il y ait des comptes rendus oraux et écrits des débats des tables rondes.

En ce qui concerne le paragraphe 10, en plus du consensus sur les résumés présentés oralement, nous souhaiterions que ces résumés soient individuels pour chacune des tables rondes et que le Président de chaque table ronde ait l'occasion de présenter oralement le résumé. Chaque pays pourrait ainsi savoir ce que les Présidents ou les dirigeants ont dit et disposerait ainsi de comptes rendus des débats. En fait, je ne comprends pas vraiment la dernière phrase du paragraphe 10 qui, je crois, a été rédigée de façon à provoquer et qui ne prévoit pas qu'il y aura de procès-verbaux.

Je pense que cette dernière phrase ne reflète pas le point de vue de certains pays – pas seulement le Pakistan – qui ont demandé lors des débats qu'il y ait des comptes rendus oraux et écrits. Je voudrais remercier le représentant du Pakistan d'avoir fait référence à cette phrase particulière.

Pour ce qui est du paragraphe 11, la délégation de la République arabe syrienne appuie la participation des organisations gouvernementales qui ont le statut d'observateur. Si nous acceptons les organisations gouvernementales - et je crois qu'il y a eu certaines hésitations à ce sujet lors des débats - pourquoi alors accepter les organisations civiles, en particulier le Millenium World Peace Summit of Religious and Spiritual Leaders, surtout si l'on tient compte du fait qu'il y a des milliers d'organisations religieuses partout dans le monde? Je crois que ce faisant, nous ouvrons le Sommet, qui deviendrait une réunion de différentes organisations. Par conséquent, j'appuie encore une fois la proposition du Pakistan selon laquelle il n'est pas justifié de permettre au Millenium World Peace Summit of Religious and Spiritual Leaders de participer au Sommet, et j'estime qu'il est suffisant de permettre aux organisations gouvernementales qui ont le statut d'observateur d'y participer.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Permettez-moi de dire, concernant la dernière phrase du paragraphe 10, que nous avons discuté de cette question abondamment et qu'en fin de compte, une décision a été prise. Ce que le Président a dit à ce moment-là, c'est qu'il demandait aux Membres de ne pas exiger de procès-verbaux mais de laisser les quatre Présidents s'entendre et faire rapport à la séance plénière lorsque nécessaire. C'est ce que je veux établir. Il en a ainsi été décidé. Je vous prie de ne pas relancer la discussion à ce sujet.

Pour ce qui est de l'autre question que vous avez soulevée concernant les organismes religieux et les autres, nous allons l'aborder.

Voulez-vous m'entraîner dans une dispute? Je ne vous ai pas encore donné la parole. Voulez-vous jouer au ping-pong avec moi?

**M. Wehbe** (République arabe syrienne) (*parle en anglais*) : Vous ne m'avez pas encore donné la parole alors je ne peux pas vous dire si je veux que nous jouions au ping-pong.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Vous avez la parole.

**M. Wehbe** (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Merci, Monsieur le Président. Je ne souhaite pas vraiment jouer au ping-pong. Je ne suis pas très habile à ce jeu. Je ne veux pas me quereller avec vous, Monsieur le Président. Néanmoins, si c'est là votre

explication, pourquoi y a-t-il cette phrase concernant les procès-verbaux? Il serait certainement suffisant d'avoir une seule phrase sans avoir à ajouter qu'il n'y aura pas de procès-verbaux.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Quel est votre recommandation? Que suggérez-vous?

**M. Wehbe** (République arabe syrienne) (*parle en anglais*) : Je recommande que l'on élimine la dernière phrase.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Merci, nous allons y réfléchir.

**M. Moore** (Bahamas) (*parle en anglais*) : Je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que le Secrétariat, d'avoir rédigé cet excellent document. Il contient de très bons éléments. Toutefois, je voudrais faire quelques remarques concernant le paragraphe 5 de l'annexe.

J'ai assisté à bon nombre de réunions et de discussions officielles sur la question de la composition des tables rondes, et j'étais d'avis qu'il pourrait y avoir une certaine souplesse dans chaque groupe à cet égard.

En fait, c'est ce que j'avais cru comprendre, venant de la part d'une personne aussi importante que le Président de l'Assemblée générale.

Je voudrais attirer l'attention sur cela et faire une ou deux simples suggestions concernant le paragraphe 5 et les alinéas 5 a) iv) et 5 b) iv) en particulier. Au sein du groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes, nous avons eu un certain nombre de réunions et de discussions officielles sur la manière de parvenir à une représentation géographique équitable non seulement pour la table ronde, mais aussi au sein de notre groupe. Après de longues délibérations, et en prenant en considération le fait qu'il fallait limiter le nombre de personnes dans la salle, nous voudrions apporter la rectification suivante au paragraphe 5 a) iv) concernant la table ronde qui se tiendra le mercredi, 6 septembre : nous souhaitons que le nombre « neuf » soit changé en « dix ». Pour ce qui est de la deuxième table ronde, le chiffre « neuf » devrait être changé en « dix ». Les autres chiffres peuvent rester les mêmes.

En faisant cette suggestion, j'étais persuadé qu'il y aurait une certaine flexibilité au sein du groupe et que la répartition finale aurait été acceptée en commun accord entre les présidents des quatre tables rondes. Je voudrais donc suggérer que le texte initial du paragra-

phe 5 de l'annexe ait un supplément pour que la distribution finale des tables rondes soit laissée à la discrétion des présidents des quatre tables rondes, avec la recommandation précise de changer l'alinéa 5 a) iv) de « neuf » en « dix » et de changer l'alinéa 5 b) iv) en « dix ».

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis de dire que la flexibilité dont parle l'Ambassadeur des Bahamas est basée évidemment sur ces chiffres. Ce matin encore – et c'est pourquoi nous avons commencé avec retard cette séance – nous étions en consultation avec les présidents des groupes régionaux. Ce que nous avons ici, c'est le résultat des consultations antérieures et de la consultation finale qui a eu lieu ce matin. Je pense qu'il ne serait pas sage de commencer à faire des changements, particulièrement lorsque les points que l'Ambassadeur a soulevés, ont été apparemment pris en considération. Je parle de la répartition géographique équitable et d'une certaine latitude dans les chiffres. Cette latitude signifie que nous n'allons pas venir ici et dire par exemple que 10 chefs d'État des Caraïbes doivent assister à cette séance. Ce n'est pas ce que nous sommes en train de dire. Cette latitude est telle que s'il arrive, par exemple, qu'aucun chef d'État ne vienne ou que certaines personnes ne veuillent pas être là-bas, nous pouvons avoir de 0 à 9; ce que nous avons ici.

Je ne sais pas sur quelles statistiques vous vous êtes basé, Monsieur l'Ambassadeur, pour augmenter le chiffre à 10, mais je sais que de gros efforts et de longues consultations entrent en compte dans ces chiffres comme vous le voyez ici. La différence entre 9 et 10 ne se trouve ni ici ni là-bas. Je vous prie de laisser les chiffres tels qu'ils sont. Merci beaucoup de votre compréhension.

**M. Darwish** (Égypte) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, c'est toujours un plaisir pour ma délégation de vous voir présider nos délibérations.

J'ai quelques remarques à faire, mais étant donné que ma délégation a souligné précédemment ces points, je serais très bref. La première remarque concerne la dernière phrase du paragraphe 10 de l'annexe. Ma délégation a insisté à plusieurs reprises pour que l'on examine la possibilité de prévoir un procès-verbal *in extenso*, dans l'intérêt de la transparence et dans l'intérêt de la justice. Ces procès-verbaux reflèteront peut-être mettre en lumière quelques points

importants pour certains chefs d'État, mais pas nécessairement pour tous les autres.

C'est un événement qui ne se renouvellera pas, et nous devons en garder un document, comme les orateurs précédents l'ont mentionné. Je ne me souviens pas d'un accord à ce sujet, et le Président a raison d'affirmer qu'il n'y avait aucun accord sur la question; il a dit qu'il revenait aux présidents des quatre tables rondes de se consulter à ce sujet. Ma propre interprétation, ainsi que celle de ma délégation, était qu'ils discuteraient de cette question et décideraient de la possibilité de prévoir ou non un procès-verbal *in extenso*. Cela doit être clair. Rien n'a été décidé. Une question de cette importance ne devrait pas être décidée de façon unilatérale, par quiconque. C'est la première remarque que je voulais faire.

La deuxième remarque concerne le paragraphe 11. Nous appuyons entièrement – comme mentionné – le fait d'avoir un représentant de la société civile qui parlerait au nom de la société civile et des organisations non gouvernementales. Cela nous va très bien. Pourquoi devons-nous admettre d'autres organisations non gouvernementales, vu le temps très limité dont nous disposons? Ce point a été suffisamment souligné par le Président. Comment pouvons-nous faire cela tout en sachant que l'espace réservé à nos chefs d'État et de gouvernement est très limité? Bien sûr que nous allons respecter cela. Je pense que nous devons appliquer un traitement égal et insister sur l'importance de cet événement, qui est un événement gouvernemental, un Sommet. Nous devons nous concentrer sur ces points. Évidemment, nous n'avons aucune difficulté à accorder le droit de prendre la parole devant l'Assemblée aux organisations dotées du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale, et non auprès du Conseil économique et social. Ceci devra être fait avec prudence pour ne pas empiéter sur le temps qui est imparti à nos chefs d'État et de gouvernement.

La dernière remarque que je voudrais faire concerne le paragraphe 7. Nous n'avons aucune difficulté à appuyer la modification proposée par le représentant de la France.

**M. Apata** (Nigéria) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord aborder la question du paragraphe 11, qui comprend la liste des organisations non gouvernementales et d'autres qui peuvent prendre la parole à la réunion plénière. Ce qui a été décidé à l'issue des consultations de notre dernière réunion, c'était que

toutes les personnes qui font des demandes devaient être inscrites sur une liste pour que nous puissions tous l'examiner, et prendre une décision en conséquence.

Je me souviens que le représentant de l'Algérie ainsi que d'autres représentants ont soulevé des objections concernant l'admission du World Peace Summit of Religions and Spiritual Leaders, en faisant valoir à juste titre qu'on allait donner la parole, dans le cadre de la séance plénière de l'Assemblée, aussi bien à cette organisation non gouvernementale qu'au représentant du Forum des organisations non gouvernementales. Sélectionner ainsi une organisation non gouvernementale et lui accorder un traitement spécial pourrait créer d'énormes difficultés pour d'autres organisations non gouvernementales.

Je pense donc qu'il est tout à fait justifié de rayer le Millenium World Peace Summit of Religious and Spiritual Leaders de la liste des organismes pouvant déléguer un orateur aux réunions plénières du Sommet du millénaire, tout en conservant le Forum du millénaire, forum d'organisations non gouvernementales qui pourra prendre la parole au nom de toutes les organisations non gouvernementales.

Deuxièmement, s'agissant du paragraphe 10 de l'annexe, vous avez, dans vos observations liminaires, Monsieur le Président, résumé succinctement la situation, à savoir que : quelques délégations souhaitaient des procès-verbaux des débats des tables rondes. La décision a été prise, cependant, après des discussions intenses, de ne pas faire de procès-verbaux de ces tables rondes, pour permettre aux chefs d'État ou de gouvernement d'échanger des vues en toute liberté. C'est sur cette base que le Président de l'Assemblée générale a décidé qu'il n'y aurait pas de procès-verbaux. Le paragraphe 10 reflète la situation lors de la séance la plus récente des consultations officieuses. La mention selon laquelle les présidents des tables rondes présenteraient des résumés individuellement ou collectivement est destinée à permettre aux présidents des tables rondes de se consulter et de décider de la façon dont ils présenteraient leurs résumés : collectivement ou individuellement. Nous ne voyons pas la nécessité de lier les mains des chefs d'État ou de gouvernement qui présideront les tables rondes. Cela fait partie, je crois, des décisions prises ce jour. Je les cite pour nous rafraîchir la mémoire.

S'agissant du paragraphe 11 de l'annexe, je voudrais ajouter le mot « et » au commencement de

l'amendement proposé tout à l'heure, qui doit ainsi se lire comme suit :

« et sans porter préjudice aux autres organisations dotées du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale. »

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : J'ai été informé que nous pouvons rayer le Millenium World Peace Summit of Religious and Spiritual Leaders de la liste figurant au paragraphe 11 de l'annexe sans déséquilibrer indûment ce paragraphe. L'amendement proposé par la France, avec d'autres questions, sera examiné.

**Mme Ibraimova** (Kirghizistan) (*parle en russe*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette séance qui vient à point nommé.

Nous sommes passés rapidement au dispositif et à l'annexe du projet de résolution, mais je voulais proposer un petit amendement au paragraphe b) iii) du troisième alinéa du préambule, qui encourage les États Membres à se faire représenter aux tables rondes au niveau du chef de l'État ou du gouvernement. Comme nous le savons, tous les États ne seront pas représentés à ce niveau au Sommet du millénaire. Je propose donc que l'énoncé soit modifié comme suit :

« Les États Membres sont encouragés à se faire représenter aux tables rondes au niveau des chefs de délégation, »

**M. Wang Donghua** (Chine) (*parle en chinois*) : Je regrette d'avoir dû demander une fois de plus la parole. Après ma déclaration précédente, Monsieur le Président, vous avez fait une erreur en parlant de mon pays. Je voudrais à cette occasion redire qu'il n'y a qu'une seule Chine dans le monde, et c'est la République populaire de Chine. Le Gouvernement de la République populaire de Chine est le seul gouvernement légitime représentant la totalité de la Chine.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je prie sincèrement le représentant de la République populaire de Chine de bien vouloir m'excuser. Il comprendra que je suis encore peu habitué à ce travail et que je continue d'apprendre.

**M. Maquieira** (Chili) (*parle en espagnol*) : Je tiens d'abord à vous dire, Monsieur le Président, combien je me réjouis de vous voir présider aujourd'hui nos travaux, et à exprimer la satisfaction de ma délégation quant au projet de résolution élaboré par le Prési-

dent de l'Assemblée, qui a fait l'objet d'un large consensus.

Je voudrais faire l'observation suivante : les présidents des tables rondes ayant déjà été choisis, comme l'ont été, dans une large mesure, les participants de chaque table ronde. Il serait peut-être utile que les présidents de chaque table ronde, au niveau des chefs d'État ou de leurs représentants, dialoguent de façon officieuse avec les pays qui participeront à leur table ronde respective, afin de savoir comment les débats se dérouleront. Comme on le sait, les tables rondes n'ont pas de thème spécifique en dehors du thème général du millénaire, qui est bien large. Par conséquent, il pourrait être utile, pour faciliter la tâche tant du président de chaque table ronde que de chaque participant, de tenir au préalable des consultations informelles sur les sujets possibles à aborder à chaque table ronde, de façon que les présidents puissent se préparer et apporter une réelle contribution plutôt que de proposer un débat trop large et peu pratique.

S'agissant de la question de savoir s'il doit y avoir ou non des procès-verbaux des débats des tables rondes, dont nous avons discuté ici, je souhaite m'aligner avec ma délégation sur la décision du Président. Il y a eu par le passé d'amples débats sur le sujet. La question est très simple : les tables rondes sont comparables, en quelque sorte, aux séminaires organisés par les organisations de pays, lorsqu'elles se réunissent entre elles, et pour lesquels on n'établit aucun procès-verbal. Ces séminaires permettent aux chefs d'État de converser entre eux, de dire ce qui leur tient à cœur et de se retirer pour analyser les différentes questions à l'ordre du jour. Ce schéma est très proche de la philosophie qui préside aux tables rondes. Par conséquent, si nous recommençons à avoir des procès-verbaux, je crains que la majorité, sinon la totalité, des chefs d'État, ne viennent chacun avec leur mini-discours, et que l'on aboutisse à chaque table ronde à un second mini-débat général, ce qui n'est pas le but recherché.

Monsieur le Président, ma délégation s'associe pleinement à la décision que vous avez prise ce matin.

Enfin, j'ai pris bonne note du fait que le World Peace Summit of Religious and Spiritual Leaders ne participera pas à l'Assemblée du millénaire, mais je dois dire que je regrette cette décision parce que, pour ce qui est de la société civile – et je ne fais pas allusion aux organismes intergouvernementaux mais à la société

civile en tant que telle – ou nous regardons vers le passé et plaçons l'accent sur l'aspect intergouvernemental, ou nous nous tournons vers l'avenir et faisons place à d'autres organismes qui apportent une contribution. Je pense que tous les organismes qui représentent des systèmes de valeurs devraient être représentés.

**M. Osman** (Soudan) (*parle en anglais*) : Je souhaiterais faire une observation concernant le paragraphe 10. Nous appuyons fermement la proposition faite par d'autres délégations d'établir des procès-verbaux pour les tables rondes. Mais même si le Président a estimé qu'il ne serait pas facile d'établir des procès-verbaux, nous pensons que la dernière phrase du paragraphe 10 est une provocation. Ceux d'entre nous qui sont ici depuis longtemps et sont familiers avec le processus de rédaction des résolutions savent bien que les projets de résolutions comportent normalement des éléments ayant fait l'objet d'un accord, et les points qui n'ont pas fait l'objet d'un accord ne sont généralement pas inclus. Il s'agit donc là d'un fait sans précédent et d'une provocation que nous rejetons. Et nous estimons que cette phrase doit être supprimée.

Au cours de cette réunion, j'ai noté que le Président par intérim a pris la décision d'accepter la suppression de certaines parties de certains paragraphes, et nous demandons instamment que cette phrase soit supprimée et qu'une décision soit prise à ce sujet au cours de la présente séance.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Nous avons pris bonne note des observations faites par le représentant du Soudan.

**M. Rodríguez Parrilla** (Cuba) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, je vous suis reconnaissant d'avoir convoqué cette réunion.

Je me dois de faire part de la confusion de ma délégation face à ce qui se passe à cette réunion. Il s'agit d'une séance officielle de l'Assemblée générale, qui a été saisie d'un projet de résolution, et ma délégation pensait qu'il nous serait demandé de nous prononcer sur ce projet lors de cette séance. Toutefois, il semble évident que cette résolution comporte de nombreux éléments qui n'ont pas fait l'objet d'un consensus et que, d'une manière ou d'une autre, au moins 26 amendements à ce texte ont été présentés par différentes parties. L'ambiance dans cette salle est plutôt celle de consultations officieuses que d'une séance officielle de l'Assemblée. Cela est peut-être dû au fait que les pro-

cédures auxquelles nous avons eu recours lors des consultations officieuses n'ont pas été efficaces.

Nous avons entendu, au cours de cette session, des commentaires en accord ou en désaccord avec le texte présenté, et même des conseils à l'intention de certains États Membres, ou encore des références faites à des rapports relatifs à des séances officieuses pour lesquelles il n'existe pas de procès-verbal ni de documents. Le règlement de l'Assemblée générale ne comporte aucune restriction concernant la capacité souveraine d'une séance officielle de l'Assemblée d'adopter des décisions. Le Président par intérim nous a expliqué de façon très aimable que certains points controversés seraient traités ultérieurement. Il s'agit de points sur lesquels un consensus n'a pu, de toute évidence, être trouvé.

Monsieur le Président par intérim, je voudrais vous demander votre avis quant à la procédure à suivre pour cette séance. Pensez-vous revenir plus tard sur ces points controversés, convoquer une autre séance, organiser des consultations officieuses, ou prendre une décision sur ce projet de résolution, malgré les 26 amendements qui ont été proposés ici, il y quelques minutes?

Il convient également d'examiner les difficultés qu'impliquent l'organisation d'un sommet, notamment sur le plan technique. Les chefs d'État ne disposent que d'un temps très court pour prononcer leur allocution, et ils vont parcourir des milliers de kilomètres pour ne parler que quelques minutes. Sur la base d'une utilisation rationnelle du peu de temps imparti aux chefs d'État, combien de temps resterait-il pour la plénière du Sommet? S'il s'avère qu'il reste du temps supplémentaire, ma délégation souhaiterait alors que les chefs d'État puissent disposer de davantage de temps pour leurs allocutions.

Par ailleurs, j'aimerais évoquer la question des conditions techniques pour l'organisation des tables rondes. Il a déjà été mentionné qu'en raison du manque de sièges, les chefs d'État ne pourraient être accompagnés que deux conseillers. Monsieur le Président par intérim, j'ai été heureux d'apprendre de votre part que l'interprète n'était pas inclus dans ces deux conseillers. Dès que la composition des tables rondes et la configuration des salles sera connue, nous aimerions que l'on nous indique le nombre de sièges qui seront alors disponibles dans la salle en question si nous tenons compte de la présence du chef d'État ou de gouverne-

ment et de ses deux conseillers. S'il reste des places supplémentaires disponibles, ma délégation aimerait que chaque chef d'État puisse être accompagné de trois ou quatre conseillers.

Troisièmement, ma délégation note des contradictions entre la nature des tables rondes et certains amendements qui ont été présentés ici. D'autres orateurs ont dit que les chefs d'État ne se sentiraient pas à l'aise si des procès-verbaux de séance étaient établis et qu'ils préféreraient une formule beaucoup plus informelle afin de pouvoir avoir des échanges de vues libres. Une délégation a même comparé ces tables rondes à des retraites que les chefs d'État et de gouvernement organisent parfois entre eux.

Un amendement a été présenté pour permettre la participation de représentants des organisations non gouvernementales aux tables rondes. Ma délégation est favorable à une participation plus large de la société civile à toutes les activités de tous les organes des Nations Unies mais considère cependant que la présence de représentants de la société civile pourrait être un obstacle si l'on veut que les chefs d'État s'expriment librement.

Nous n'avons donc pas d'objection à ce qu'il y ait une large participation aux tables rondes, que les débats soient consignés dans des procès-verbaux et que les chefs d'État apportent leurs déclarations par écrit et qu'ils s'adressent à l'opinion publique internationale. Ou bien, les tables rondes pourraient avoir un caractère officieux sans procès-verbaux, mais dans ce cas, elles devraient être de nature strictement gouvernementale et seuls les chefs d'État ou de gouvernement s'entreindraient sur un pied d'égalité.

Ma délégation apprécierait vivement de savoir ce qui va se passer dans les prochaines heures de cette réunion car j'imagine que nous allons prendre des décisions qui auront une incidence sur le rôle de nos chefs d'État au Sommet du millénaire. Il s'agit de décisions très sérieuses et il se pourrait que nous devions consulter nos capitales pour certaines de ces questions.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Si je peux me permettre, le représentant de Cuba a parlé de 26 propositions d'amendements, son calcul ne correspond pas au mien. J'ai essayé d'écouter tout le monde pour faire de toute évidence des remarques à la fin car on ne peut commencer à répondre à tous les commentaires et observations. D'aucuns ont proposé de supprimer au paragraphe 10 la phrase indiquant

qu'il n'y aurait pas de procès-verbaux et une ou deux autres suggestions ont été faites mais personne n'a proposé d'amendement particulier à ce document ni suggéré un autre libellé.

C'est pourquoi nous écoutons toutes les observations en vue de tirer des conclusions à la fin. J'ai fait des commentaires uniquement lorsqu'il a été nécessaire de préciser l'objet de la réunion.

**M. Juwayeyi** (Malawi) (*parle en anglais*) : Je saisis cette occasion pour vous dire, Monsieur le Président, combien ma délégation se félicite de vous voir présider notre réunion ce matin.

Je pense que tout ce qu'il y a à dire au sujet du paragraphe 10 a déjà été dit. Comme vous, Monsieur le Président, je suis un nouveau venu à l'ONU et au cours des mois passés, j'ai fait des erreurs. Je me suis quelquefois assis à la mauvaise place au Conseil de sécurité là où, d'ailleurs, je n'aurais jamais dû être. Mais nous apprenons grâce à nos erreurs et une des leçons que j'ai apprises aujourd'hui est que lorsque le coup de marteau a été donné, on ne peut pas revenir sur la question, même si la majorité des membres pensent peut-être que le coup de marteau est intervenu alors que la question n'avait pas été vraiment réglée.

Je pense que tout ce qu'il y a à dire sur le paragraphe 10 a déjà été dit. Mais nous devrions nous rappeler que dans 100 ans il y aura un autre sommet, et même en regardant autour de moi je pense qu'aucun de nous ne sera encore ici. Mais il y aura peut-être une «*sommet du siècle*» puisque nous avons maintenant un Sommet du millénaire. Les participants à ce sommet voudront savoir ce que nous avons fait 100 ans auparavant. C'est pourquoi nous gardons des documents d'archives. Il est important que ces archives soient exactes et c'est pourquoi nous devons avoir toutes sortes de documents d'archives pour ces tables rondes, y compris des procès-verbaux. Nous ne le faisons pas pour nous, mais pour la postérité, et c'est pourquoi je dirai que je suis d'accord avec les délégations qui ont demandé de garder des documents d'archives appropriés.

Si l'on ne trouve pas de documents d'archives dans 100 ans, on se demandera quels étaient les moyens techniques à notre disposition. Or, nous disposons de toutes les techniques aujourd'hui. Cela ne coûtera pas grand chose et ne demandera pas beaucoup de temps. De plus, cela nous sera utile et pourra égale-

ment l'être pour nos petits-enfants qui discuteront de ces questions dans 100 ans.

Voilà pour le paragraphe 10. Au sujet du paragraphe 11, je suis d'accord avec la remarque faite par la délégation du Chili. Ma délégation regrette que l'on supprime la référence au Millenium World Peace Summit of Religious and Spiritual Leaders. Je suis sûr qu'il y a une raison qui justifie l'inclusion de cette organisation et que ceux qui l'ont fait avaient d'excellentes raisons de le faire. À mon avis, il ne serait pas plus mal de la garder. Plus nous aurons d'opinions, plus nous apprendrons de choses et mieux nous pourrions servir le monde.

**M. Al-Hassan** (Oman) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à vous dire, Monsieur le Président, combien la délégation d'Oman se réjouit de vous voir présider les débats de cette réunion. Je voudrais en outre vous exprimer notre reconnaissance et adresser nos remerciements à vous-même, ainsi qu'à tous ceux qui ont contribué à l'élaboration du projet de résolution dont nous sommes saisis. C'est un document bien rédigé et bien équilibré même s'il pourrait être amélioré.

La délégation kirghize a parlé auparavant des délégations qui ne seraient pas en mesure de participer au Sommet du millénaire au niveau des chefs d'État ou de gouvernement. Ma délégation souscrit pleinement à ces remarques et estime qu'il faudrait simplifier le texte du projet pour répondre aux souhaits de ces pays.

Cela dit, je voudrais également attirer l'attention de mes collègues sur le paragraphe 4 de l'annexe. Nous avons les mêmes préoccupations que le représentant du Kirghizistan. Je propose de modifier la première ligne et de la remplacer par : «*Chaque chef de délégation participant au Sommet*» pour être moins précis et de façon à traiter tous les États sur un pied d'égalité.

**M. Albín** (Mexique) (*parle en espagnol*) : Je voudrais très brièvement vous informer de la réaction de ma délégation à la proposition faite par le Kirghizistan et l'Oman.

Le troisième alinéa du préambule de ce projet de résolution se réfère uniquement à la résolution 54/261 qui a été adoptée le 10 mai dernier. Cette décision a déjà été adoptée et elle ne peut donc pas être modifiée. La dernière phrase du sous-paragraphe b) iii), en page 2, ne peut être modifiée car c'est une décision qui a été adoptée en mai dernier. Nous ne pouvons pas changer

aujourd'hui une décision qui a été adoptée il y a deux mois.

Deuxièmement, ma délégation demeure convaincue que la participation aux tables rondes doit être limitée aux représentants des gouvernements. Nous estimons que rien ne justifie la participation de représentants d'organisations internationales.

Troisièmement, la délégation mexicaine appuie l'interprétation de la présidence concernant la dernière phrase du paragraphe 10, c'est-à-dire qu'il y a déjà un consensus général pour qu'il n'y ait pas de procès-verbaux. Pour ce qui est de savoir si cette interprétation doit être écrite ou non, c'est une question qu'il vous appartient de régler, Monsieur. De toute façon, nous croyons que toutes les délégations doivent comprendre qu'il y aura seulement des résumés préparés par les présidents des tables rondes.

**M. Moore** (Bahamas) (*parle en anglais*) : Veuillez m'excuser de reprendre la parole, mais il me faut rectifier une impression laissée par votre déclaration, Monsieur, concernant la proposition que j'ai faite. En tant que Président du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes pour le mois d'août, je n'ai participé à aucune réunion au cours de laquelle il y aurait eu consensus sur la composition finale des tables rondes. Je souhaite que cela soit noté, car je ne voudrais pas donner l'impression que le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes est revenu sur un accord déjà conclu. Je n'ai pas assisté à une telle réunion.

Je voulais simplement que cette remarque apparaisse dans les procès-verbaux.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Votre intervention est notée.

**Mme Ashipala-Musavyi** (Namibie) (*parle en anglais*) : Lors de notre dernière réunion, nous avons pris bon nombre de décisions sur l'organisation du Sommet du millénaire, et ces décisions sont reflétées aujourd'hui dans le projet de résolution dont nous sommes saisis. Lors de cette même réunion, à la toute dernière minute, il avait été proposé de convoquer la réunion d'aujourd'hui pour que nous puissions entériner officiellement les décisions que nous avons prises la semaine dernière. Je voudrais donc m'associer à vous, Monsieur, pour demander que nous ne revenions pas sur les décisions que nous avons prises la semaine

dernière concernant les questions de logistique du Sommet du millénaire.

Cela étant dit, je voudrais dire quelques mots sur le paragraphe 10 de l'annexe qui, comme la dernière fois, a suscité de longs débats. Je pense que les déclarations faites, entre autres, par l'Ambassadeur de Singapour, ont fait la lumière pour la plupart d'entre nous, sinon pour nous tous, sur le fait de ne pas exiger de procès-verbaux. Comme mon collègue du Nigéria l'a dit, le paragraphe 10 du projet de résolution dont nous sommes saisis est véritablement fidèle à la décision que nous avons prise la dernière fois. Ce que nous avons demandé aux présidents des différentes tables rondes, c'est de déterminer la façon dont ils allaient présenter leurs résumés, mais la question des procès-verbaux avait déjà été réglée; nous n'avons pas demandé aux présidents des tables rondes de se prononcer là-dessus.

Je voudrais donc une fois de plus demander que nous fassions preuve de notre sens habituel de coopération afin que nous puissions adopter le projet de résolution qui nous a été présenté. Nous notons la proposition de la délégation de la Syrie, qui a également soulevé la question des procès-verbaux la dernière fois, mais a comme toujours collaboré avec le Président lorsque nous avons discuté de cette question.

Je pense que ce qu'il faut comprendre c'est que nous aurons seulement des résumés. Je veux une fois de plus insister auprès des délégations présentes pour que nous respections les décisions que nous avons prises la dernière fois.

L'autre question qui a été soulevée la semaine dernière a trait à la latitude donnée aux chefs de délégation de participer à une table ronde lorsque leur chef d'État n'est pas en mesure de le faire. Ma délégation est satisfaite du niveau de représentation énoncé dans le projet de résolution, car nous estimons qu'il y a un consensus et que nous avons déjà pris une décision à cet égard. La question a été soulevée par au moins cinq délégations la dernière fois. Nous pourrions peut-être ajouter une phrase indiquant que lorsqu'un chef d'État n'est pas en mesure de participer à une table ronde, le chef de délégation peut y assister à sa place. Toutefois, en ce qui nous concerne, nous pouvons aussi accepter ce qui est énoncé dans le projet de résolution, tout en sachant que nous avons la latitude de demander au chef de délégation de participer aux tables rondes.

Je voudrais également dire que, comme pour toute autre résolution des Nations Unies, il n'est pas

possible de satisfaire tout le monde à 100 %. Je crois que nous devons tous faire preuve de souplesse. La plupart de nos préoccupations ont été prises en compte. Après tout, ce Sommet nous appartient à tous. Je demande encore une fois aux délégations de faire preuve de souplesse et de coopération afin que nous puissions en finir avec les aspects de logistique pour nous attaquer à d'autres questions beaucoup plus importantes.

Ce sont là mes quelques commentaires. Je voudrais également faire une brève déclaration lorsque nous aurons adopté, comme je l'espère, le projet de résolution.

**M. Mahbubani** (Singapour) (*parle en anglais*) : Je constate que vous rencontrez des difficultés lors de cette séance, Monsieur le Président, et j'espère que ma contribution rendra votre tâche plus facile et non pas plus difficile.

Comme beaucoup d'autres dans cette salle, j'espère que nous allons nous prononcer aujourd'hui sur le projet de résolution dont nous sommes saisis. Il reste moins de quatre semaines avant que nos chefs d'État ou de gouvernement, ou nos chefs de délégation, arrivent à New York pour le Sommet du millénaire, et je pense que nous recevons tous de nombreuses requêtes de nos capitales concernant les modalités du Sommet. On nous demande à tous de donner des réponses définitives. Jusqu'à maintenant, toutes nos réponses ont été vagues; nous disons que cela se passera probablement de telle manière, mais nous n'avons pas été en mesure de donner à nos dirigeants des réponses catégoriques sur le déroulement du Sommet. Par conséquent, étant donné les contraintes de temps, j'espère que nous pourrions en arriver à une décision ce matin, surtout en ce qui concerne le projet de résolution dont nous sommes saisis.

Je peux partager les préoccupations exprimées par l'Ambassadeur de Cuba. Si l'on procède à un calcul mathématique, techniquement il a raison d'affirmer que plusieurs modifications ont été faites, surtout lorsqu'on prend en compte la suppression de « treize ou » dans l'alinéa 5 a).

Si l'on compte ces modifications, on arrive à un nombre mathématiquement élevé. Mais si l'on considère le fonds des différentes modifications qui ont été apportées, je pense qu'il est possible d'arriver à une décision ce matin, comme le disait notre collègue de la Namibie dans un esprit plein de bonne volonté.

La question qui a soulevé la plus grande inquiétude a été certainement la dernière phrase du paragraphe 10 de l'annexe indiquant qu'il n'y aura pas de procès-verbaux *in extenso* des débats des tables rondes. Elle a été de loin la question la plus brûlante des débats de ce matin.

Si nous écoutons attentivement les suggestions faites par le représentant permanent de la Syrie et le représentant du Soudan, il se peut que nous arrivions à trouver une issue à ce dilemme. Ce qu'ils suggèrent, c'est de supprimer tout simplement la phrase proprement dite du projet de résolution, ce qui me fait penser qu'il n'y a eu aucune tentative de modifier la décision du Président. Donc, si nous nous tenons à la décision du Président, on n'aurait probablement plus besoin de le faire paraître dans ce projet de résolution. Si c'est la seule chose qui retarde notre adoption aujourd'hui du projet de résolution, j'espère que nous parviendrons à une solution sans difficultés supplémentaires.

Beaucoup de suggestions ont été faites également au sujet de la participation des observateurs au Sommet du millénaire, aussi bien en séance plénière qu'aux tables rondes. Je pense que ce que nous faisons ici ressemble plutôt à la quadrature du cercle. Le cœur du problème est que le Sommet ne dure que trois jours et qu'il y a seulement six séances plénières et quatre tables rondes. Mathématiquement, cela veut dire que 1 080 minutes sont consacrées aux séances plénières et 720 pour les tables rondes. Si l'on divise ces chiffres par le nombre d'orateurs, on se heurte aux contraintes temporelles dont il question.

Si nous voulons que les chefs d'État et de gouvernement soient les principaux participants à ce Sommet, nous devons leur accorder la priorité aussi bien au niveau des séances plénières qu'aux tables rondes. Si nous nous mettons d'accord sur cette priorité, alors la participation des observateurs, qui figure au paragraphe 11, sera qualifiée de « temps disponible ». C'est une qualification très importante qui figure dans l'annexe, laquelle indique « si le temps le permet ». Je suppose que cela nous donne assez de souplesse pour faire place aux observateurs qui désirent participer. Mais la priorité doit clairement être accordée aux chefs d'État et de gouvernement.

Ma réponse aux préoccupations exprimées au sujet de la participation ou la non participation des chefs de délégations aux tables rondes est claire. Comme l'a signalé la délégation du Mexique, je pense

qu'à l'alinéa b) iii), du troisième alinéa, il est dit que « les États Membres sont encouragés à se faire représenter aux tables rondes au niveau du chef de l'État ou du gouvernement ». Ce qui signifie clairement que les États membres peuvent être représentés, en effet, par des personnes autres que les chefs d'État et de gouvernement. La décision du projet de résolution de l'Assemblée générale est claire. Il n'y a rien qui empêche un chef de délégation de participer aux tables rondes, à quelque niveau national que ce soit.

Je pense que ce projet de résolution recèle une grande souplesse. Si nous avons besoin de le rendre explicite, alors nous pouvons modifier le paragraphe 4 de l'annexe pour dire que chaque chef d'État, chef de gouvernement ou chef de délégation présent aux tables rondes peut être accompagné de deux conseillers. J'espère que cela répondra à la préoccupation exprimée au sujet de la participation des observateurs.

À part les points que je viens de soulever, je ne pense pas que ce projet de résolution pose un problème majeur. Il a fait l'objet, comme on le sait, de nombreuses consultations officielles, sous différentes formes au cours des derniers mois.

Nous sommes à moins de quatre semaines du Sommet du millénaire. J'espère que nous disposerons d'un document que nous pourrions télécopier à nos chefs d'État ou de gouvernement respectifs pour les tenir au courant des aspects de la procédure du Sommet auquel ils vont participer. Une fois que ceci sera fait, j'espère que nous pourrions consacrer le temps nécessaire aux questions de fond de ce Sommet. Je suis heureux que le représentant du Chili ait pris la parole pour demander comment on allait garantir le succès de ces tables rondes, qui sont une expérience tout à fait nouvelle pour la communauté des Nations Unies. Jamais auparavant dans l'histoire des Nations Unies, nous avons essayé d'avoir des tables rondes interactives entre les chefs d'État et de gouvernement. Étant donné qu'il s'agit ici d'une expérience, une grande attention doit être accordée aux préparatifs, et je soutiens énergiquement la suggestion du représentant du Chili.

Bien évidemment, je parle dans une large mesure par intérêt personnel, en tant que représentant d'un pays qui présidera probablement l'une de ces quatre tables rondes; et j'insiste sur « probablement » parce que cela n'a pas été encore décidé par notre groupe. Nous appuierons alors énergiquement la suggestion qui exige qu'une décision soit prise sur les aspects de pro-

cédures des séances du Sommet avant que les futurs présidents des quatre tables rondes entament les consultations avec les États Membres des Nations Unies sur le fond des tables rondes. J'espère sincèrement qu'avant de nous séparer ce matin, nous parviendrons à une décision, et s'il est en mon pouvoir de faire quoi que ce soit pour soutenir votre action, Monsieur le Président par intérim, je serai ravi de le faire.

**M. Fernández Palacio** (Argentine) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, puisque je prends la parole pour la première fois, je voudrais vous remercier d'avoir convoqué cette réunion et de déployer des efforts énergiques afin d'aboutir à un consensus pour l'adoption du projet de résolution.

À propos de la déclaration faite par l'Ambassadeur des Bahamas en sa qualité de représentant du groupe d'Amérique latine et des Caraïbes, nous voulons, tout d'abord, appuyer sa position concernant le fait que le groupe n'était pas présent aux réunions qui ont précédé celle-ci, parce qu'il s'est réuni de 9 heures à 10 heures. C'est à ce moment-là que la décision concernant les derniers nombres de participants aux tables rondes a été prise.

Ma délégation s'interroge sur les critères qui ont prévalu pour modifier la participation des membres du groupe d'Amérique latine et des Caraïbes aux tables rondes respectives, étant donné que le groupe n'a pas pris parti aux consultations les plus récentes qui ont conduit à ces modifications.

Nous voulons souligner également que s'il est vrai que le critère de la répartition géographique entre en jeu dans la composition des tables rondes, le projet de résolution même fait état également de souplesse. Dans le cas de notre pays, nous souhaitons ces modifications car notre Président ne pourra participer à aucune de ces tables rondes à l'exception de jeudi matin. C'est la raison pour laquelle nous appuyons la possibilité d'augmenter le nombre de membres du groupe d'Amérique latine et des Caraïbes de 9 à 10. Autrement, il serait très difficile, voire impossible, pour nous d'envisager une participation à une autre table ronde.

Cela dit – et nous l'avons déclaré ce matin dans la réunion de notre groupe – nous appuyons les modifications présentées par l'Ambassadeur des Bahamas au nom des membres du groupe d'Amérique latine et des Caraïbes, et nous prions les délégations de faire preuve de souplesse.

Nous ne pensons pas qu'il y ait eu une objection particulière aux modifications proposées par notre groupe afin que nos préoccupations soient examinées.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je précise que la séance de ce matin a été tenue à la demande des différents chefs de groupes régionaux. Ils ont en effet fait allusion au fait que le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes se réunissait au même moment. Par conséquent, nous savons, Monsieur, que vous n'étiez pas présent. La révision recherchée consistait à éliminer le quorum, le nombre maximal ayant été convenu au préalable, sur la base de l'espace dont on disposera dans les salles prévues pour ces séances. Par conséquent, si nous avons levé cet accord, il aurait fallu qu'une fois ajouté, pour ces deux jours, un participant pour le groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, nous enlevions un participant des autres groupes pendant ces mêmes jours. Nous pouvons néanmoins continuer de réfléchir à cette question. Les membres se rendront probablement compte que l'essentiel était de ne pas fixer de quorum, car on ne fixe pas de quorum pour se rendre compte ensuite que personne ne vient de peur de trouver salle vide si l'on n'a pas atteint le nombre de six ou sept. C'est pourquoi tous les chiffres fixés antérieurement ont été enlevés pour clarifier toute ambiguïté.

Toutefois, pour ce qui est du nombre auquel ont droit les différentes régions, il est fonction de la capacité de la pièce. Au moment de faire les prévisions sur ce sujet, les renseignements dont je disposais étaient que les chefs des groupes régionaux avaient été consultés. La séance de ce matin n'a pas été demandée par le Président; ce sont eux qui ont demandé une réunion pour clarifier les choses et c'est comme cela que nous avons fait la révision, dans le but unique d'effacer ce qui avait été perçu comme un quorum de participation et pour dire que le choix était en fait laissé à chacun. Quoi qu'il en soit, merci de ces commentaires.

**M. Al-Ahmed** (Arabie saoudite) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord vous remercier, Monsieur le Président, de la façon avisée dont vous dirigez cette séance.

J'ai deux observations à faire. La première porte sur le paragraphe 2 de l'annexe, qui donne toute liberté pour débattre pendant les séances du rapport du Secrétaire général. Nous proposons que le début de la seconde phrase du paragraphe soit amendé comme suit : « Les chefs d'État, de gouvernement ou de délégation

auraient toute liberté pour débattre... », sans aucun autre changement pour le reste du paragraphe.

Ma seconde observation porte sur le paragraphe 4 de l'annexe, sur lequel les représentants de l'Oman et de Singapour ont fait une observation. Ma délégation appuie leurs propositions sur ce point.

**M. Al-Otaibi** (Koweït) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette importante séance pour discuter des questions d'organisation relatives au Sommet du millénaire.

J'interviens très brièvement, pour appuyer la proposition d'amendement du paragraphe 4 de l'annexe, faite par le représentant du Kirghizistan et appuyée par l'Oman, Singapour et l'Arabie saoudite.

**M. Lee Baek-soon Lee** (République de Corée) (*parle en anglais*) : Ma délégation tient à faire quelques brèves observations sur certains aspects du projet de résolution dans un souci de clarté et d'exactitude.

Tout d'abord, en ce qui concerne le suivi des débats des tables rondes, ma délégation croit comprendre que la salle de conférence 3 a été choisie pour que les représentants et observateurs accrédités puissent suivre les débats des tables rondes au moyen d'une télévision en circuit fermé. Or, selon le paragraphe 9 de l'annexe du projet de résolution dont nous sommes saisis, la salle de conférence 3 est simplement désignée comme salle annexe. Ma délégation voudrait savoir si cette expression plutôt vague est due à un problème logistique ou à une quelconque autre raison. De même, que veut dire exactement « salle annexe »?

Deuxièmement, par souci de brièveté, ma délégation ne trouve pas nécessaire de répéter quatre fois, au paragraphe 5 de l'annexe, la composition de chaque table ronde, puisqu'elle est exactement identique dans chaque cas, même en tenant compte de certains amendements proposés oralement à la séance d'aujourd'hui.

**M. Doutriaux** (France) : Monsieur le Président, je voudrais vous remercier encore une fois de cette séance de ce matin.

Je voulais simplement appuyer, très brièvement, ce qu'ont dit les représentants de Singapour et du Chili s'agissant du rôle qui sera confié aux Présidents des quatre tables rondes. Il sera utile, effectivement, qu'ils jouent un rôle actif, de façon à rendre ces tables rondes véritablement interactives.

Je voulais également me rallier à ce qu'ont dit les représentants du Chili et du Malawi à propos du Millennium World Peace Summit of Religious and Spiritual Leaders.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je tiens à dire combien je suis ravi de cette séance – de la franchise des débats, des commentaires, de la pertinence et de l'utilité des conseils et observations faits par les représentants, et de l'esprit de coopération dont chacun a fait preuve.

Avant d'adopter le projet de résolution dont nous sommes saisis, je vais passer aux révisions apportées au texte. Ces révisions, tirées de vos observations et de vos suggestions de ce matin, sont les suivantes – je vais les lire très lentement afin que tout soit bien pris en compte :

À la cinquième ligne du paragraphe 1, supprimer les mots « pendant toute sa durée ».

Le paragraphe 4 devrait se lire comme suit :

« Chaque chef d'État, de gouvernement ou de délégation participant aux tables rondes peut être accompagné de deux conseillers. »

Au paragraphe 5 a) i), supprimer « treize ou »; au paragraphe 5 a) ii), supprimer « treize ou »; au paragraphe 5 a) iii), supprimer « cinq ou »; au paragraphe 5 a) iv), supprimer « huit ou »; et au paragraphe 5 a) v), supprimer « sept ou ». Les mêmes corrections s'appliquent aux autres alinéas correspondants du paragraphe 5.

S'agissant du paragraphe 6 de l'annexe, relatif à la présidence des tables rondes, l'alinéa a) de ce paragraphe reste inchangé.

L'alinéa b) du paragraphe 6 doit se lire comme suit :

« b) La table ronde qui doit avoir lieu le jeudi 7 septembre de 10 heures à 13 heures sera présidée par S. E. M. Aleksander Kwasniewski, Président de la République de Pologne; »

L'alinéa c) du paragraphe 6 doit se lire comme suit :

« c) La table ronde qui doit avoir lieu le jeudi 7 septembre de 15 heures à 18 heures sera présidée par S. E. M. Hugo Rafael Chávez Frías, Président de la République du Venezuela; »

L'alinéa d) du paragraphe 6 doit se lire comme suit :

« d) La table ronde qui doit avoir lieu le vendredi 8 septembre de 10 heures à 13 heures sera présidée par S. E. M. Abdelaziz Bouteflika, Président de la République algérienne démocratique et populaire. »

Au paragraphe 7, le membre de phrase suivant devrait être inséré après les mots « en sa qualité d'observateur, » :

« ainsi que les organisations intergouvernementales énumérées au paragraphe 11 ci-dessous. »

La dernière phrase du paragraphe 10 devrait être supprimée.

Au paragraphe 11, le membre de phrase suivant devrait être inséré après les mots « À ce propos, » :

« et sans porter préjudice aux autres organisations dotées du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale, ».

Dans le même paragraphe, il convient de supprimer « Millennium World Peace Summit of Religious and Spiritual Leaders ».

Je pense que les révisions apportées au projet de résolution A/54/L.87 tiennent compte des préoccupations de chacun ici présent.

**M. Fernández Palacio** (Argentine) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, nous saluons les efforts que vous avez faits pour répondre aux préoccupations de toutes les délégations, mais nous faisons, une fois encore, appel à votre tolérance et à votre sagesse afin que soit incorporé, dans ce projet de texte, l'amendement proposé par le Président du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, à savoir que le nombre des États d'Amérique latine et des Caraïbes figurant à l'alinéa a) du paragraphe 5 de l'annexe passe de neuf à dix. Ma délégation est dans l'impossibilité d'envisager une autre solution pour les tables rondes en raison du programme de travail de notre Chef d'État. Aucune objection n'a été émise à ce sujet lors des discussions que nous venons tout juste d'avoir avec d'autres groupes régionaux.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : J'ai été informé qu'il serait possible de modifier le nombre de participants. Nous allons donc ajouter un participant à chaque section du paragraphe 5, comme

suit : États d'Afrique : 15 États Membres; États d'Asie : 15 États Membres; États d'Europe orientale : 7 États Membres; États d'Amérique latine et des Caraïbes : 10 États Membres; États d'Europe occidentale et autres États : 9 États Membres.

**M. Fernández Palacio** (Argentine) (*parle en espagnol*) : Je serai très bref. Tout d'abord, je voudrais vous remercier, Monsieur le Président par intérim, de votre souplesse et de la compréhension dont vous avez fait preuve pour répondre au souci exprimé par le Groupe des pays de l'Amérique latine et des Caraïbes, et en particulier par notre pays.

Je voudrais seulement demander une précision. L'ajout d'un État Membre participant s'applique-t-il à toutes les tables rondes énumérées au paragraphe 5 et à tous ses sous-paragraphes, ou cela s'applique-t-il seulement aux sous-paragraphes a) et b)?

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Cela s'applique à toutes les réunions.

**M. Moore** (Bahamas) (*parle en anglais*) : Je ne crois pas qu'il soit nécessaire que j'intervienne. Je voulais vous remercier, Monsieur, et remercier les représentants ici présents de s'être montrés aussi arrangeants envers notre Groupe.

**M. Darwish** (Égypte) (*parle en anglais*) : Je voulais seulement demander une précision. Monsieur le Président par intérim, vous avez généreusement accordé 15 sièges à l'Afrique pour chaque table ronde, soit 60 au total. Comment faire puisqu'il y a 53 pays africains à l'ONU?

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je pense qu'étant Africains, nous trouverons la solution entre nous.

Je ne pense pas qu'il soit nécessaire de rouvrir ce débat. Nous avons eu une très belle journée.

Je vous propose à présent d'adopter le projet de résolution A/54/L.87, tel qu'il a été révisé oralement.

Le projet de résolution A/54/L.87, tel que révisé oralement, est adopté (résolution 54/281).

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : La Namibie a demandé à faire quelques remarques après l'adoption de la résolution.

**Mme Ashipala-Musavyi** (Namibie) (*parle en anglais*) : Je ferai rapidement une observation. Je sais

que nous nous rapprochons de l'heure du déjeuner et je vous promets d'être brève.

Je voulais vous remercier vivement, Monsieur le Président par intérim, de la manière dont vous avez mené cette réunion et je tiens également à remercier toutes les délégations de leur coopération et de la souplesse dont elles ont fait preuve au cours de ces débats.

Je voudrais saisir cette occasion pour réitérer que ma délégation attache la plus haute importance à cette manifestation qui va avoir lieu. Les décisions que nous avons prises ensemble sur plusieurs questions de procédure en vue d'assurer le déroulement harmonieux du Sommet du millénaire ont sans aucun doute facilité le processus préparatoire. Je soulignerai une fois de plus que ce Sommet concerne tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies et toutes les populations du monde entier. Ma délégation estime que le libellé du projet de résolution que nous venons d'adopter, et en particulier le paragraphe 1 de l'annexe à ce projet, témoignent en effet de l'importance historique de ce Sommet. Nous pensons fermement que dans notre travail de préparation à tous les niveaux – je souligne à tous les niveaux – nous devons nous concentrer sur les questions importantes et non pas réinventer la roue.

Pour terminer, je répète que c'est un Sommet qui nous concerne tous et que l'unité d'intention est essentielle si nous voulons que ce Sommet soit un succès.

**M. Apata** (Nigéria) (*parle en anglais*) : Je serai très bref. Je voulais seulement vous adresser une demande. Puisque nous venons d'adopter une résolution importante qui comporte beaucoup de révisions présentées oralement, puis-je demander au Secrétariat de veiller à ce que nous recevions un exemplaire du texte final d'ici la fin de la journée ? Voilà la demande que je voulais adresser au Secrétariat par votre intermédiaire, Monsieur le Président par intérim.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je crois comprendre que cela ne pose aucun problème.

**M. Mahbubani** (Singapour) (*parle en anglais*) : Je sais qu'il est très dangereux de s'adresser à un groupe de diplomates qui attendent impatiemment de pouvoir aller déjeuner, c'est pourquoi je serai très bref.

Tout d'abord, je voudrais vous féliciter, Monsieur, de la manière excellente dont vous avez dirigé les travaux de ce matin. A certains moments, mon cœur s'est presque arrêté et j'ai pensé que nous

n'allions pas réussir à prendre une décision. Mais j'aurais dû à l'évidence faire davantage confiance à vos talents pour nous aider à y parvenir, et je vous en félicite.

Deuxièmement, nous avons maintenant presque terminé nos discussions sur les questions de procédure, j'espère que d'ici la tenue du Sommet du millénaire, nous aurons l'occasion d'examiner les questions de fond qui se poseront à ce Sommet au cours des réunions plénières et lors des tables rondes. Je sais que l'Ambassadeur du Chili en a déjà parlé brièvement. J'espère que nous aurons tous la possibilité de procéder en quelque sorte à des échanges de vues entre nous; ainsi lorsque nos dirigeants arriveront ici pour participer aux débats, ils auront le même état d'esprit en entrant dans la salle et non pas des opinions différentes sur ce que doivent être les tables rondes. Par exemple, nous avons entendu des nouvelles assez inquiétantes d'après lesquelles certaines délégations préparent des discours de six minutes pour les réunions plénières et de quatre minutes pour la table ronde; ce qui remettrait en cause l'objet et la signification de la table ronde, si les délégations arrivent avec des textes préparés au lieu d'être prêtes à avoir des conversations franches comme cela a été le cas ce matin, avec des hauts et des bas et avec des difficultés, mais c'est cela une table ronde. J'espère que nous nous réunirons pour en parler.

Pour terminer – et excusez-moi d'avoir un avis dissonant sur cette question – au cours de deux discussions de ce groupe, j'ai évoqué les problèmes auxquels nos délégations se sont heurtées par le passé pour accéder au bâtiment lorsqu'il y a des sommets ou lorsque des chefs d'État se trouvent en ville. Je dois dire que même si je suis le seul à soulever constamment cette question, je rencontre dans les couloirs beaucoup de personnes qui s'adressent à moi pour me remercier d'avoir soulevé le problème car il est arrivé qu'on interdise à leur ministre des affaires étrangères de traverser la première avenue et que ces derniers aient dû attendre deux heures avant d'avoir accès au bâtiment.

C'est pourquoi nous avons fait des propositions pour que l'on aménage une « voie verte » qui serait ouverte à toutes les délégations 24 heures sur 24 afin qu'elles puissent entrer dans le bâtiment de l'ONU lorsqu'elles le souhaitent. A la dernière réunion, le représentant du pays hôte avait aimablement déclaré que son gouvernement tiendrait compte des préoccupations exprimées par le Nigéria, l'Égypte et Singapour et qu'il apporterait une réponse. Je voudrais savoir si nous

pourrions avoir, soit maintenant, soit plus tard, une réponse complète de la part du Gouvernement du pays hôte, assortie d'assurances très fermes et catégoriques que ces voies seront mises en place à notre intention afin que nous puissions avoir accès au bâtiment de l'ONU lors du Sommet du millénaire.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Après que le représentant de Singapour m'ait parlé de cette question hier soir – j'ai été absent un certain temps – j'ai consulté l'Ambassadeur Holbrooke qui a partagé cette préoccupation et qui m'a fait savoir que lui-même à plusieurs reprises avait été mis dans une situation gênante par ses concitoyens.

Il est tout à fait prêt à travailler éventuellement avec les services secrets des États-Unis et la police de la ville de New York, pour s'assurer que durant ces trois jours rien ne nous empêchera de faire notre travail. Il est également prêt à le faire en collaboration avec certains d'entre nous, si cela s'avère nécessaire.

Je crois comprendre qu'il partira lundi soir pour quelques jours. Nous pourrions peut-être fixer une date avec lui afin que certains d'entre nous – notamment le représentant de Singapour, qui s'est fait le plus entendre à ce sujet – puissent le rencontrer ainsi que les représentants de la police. J'estime qu'il est important que nos Ministres et nos délégations ne soient pas gênés de quelque façon que ce soit par les dispositions prises par le pays hôte en matière de sécurité.

En ce qui concerne les autres suggestions qui ont été faites sur la tenue de réunions et d'autres consultations, je suis convaincu que le bureau du Président prendra les mesures qui s'imposent.

**M. Khare** (Inde) (*parle en anglais*) : Je serai très bref. Je voudrais d'emblée, Monsieur le Président, vous transmettre la reconnaissance de ma délégation pour la façon dont vous avez su diriger nos débats. L'adoption de cette résolution de procédure, telle que révisée oralement, rend bien hommage à votre sagesse et à vos compétences.

Ma délégation n'a pas pris la parole plus tôt, par esprit de conciliation qu'elle a toujours su manifester – et qu'elle continuera de manifester – tout au long de ce processus. Toutefois, puisqu'il s'agit d'une séance officielle de l'Assemblée générale, je voulais, aux fins du procès-verbal, m'associer aux orateurs qui ont regretté que n'ayons pas été en mesure de conserver la

référence au Millenium World Peace Summit of Religious and Spiritual Leaders.

**M. Ahmad Chaudhry** (Pakistan) (*parle en anglais*) : Étant donné que j'ai ouvert la discussion sur les paragraphes 10 et 11 ce matin, ce qui a entraîné un débat très enrichissant, je voulais vous féliciter, Monsieur le Président, d'avoir mené à bien nos discussions avec de tels talents diplomatiques, ce qui est fort louable. Nous avons eu un débat excellent et très riche, dans un esprit de coopération et de compréhension, qui a tenu

compte des préoccupations de tous. Nous comptons que c'est dans le même esprit que nous allons maintenant nous attaquer au document final du Sommet du millénaire, qui est également très important; nous attendons avec impatience la version révisée de ce document.

Pour terminer, je voudrais encore une fois vous féliciter, Monsieur le Président.

*La séance est levée à 12 h 55.*